

VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL
arrêté n°19-0117 du 07 Février 2019

AVIS DE TENUE DE CHANTIER COURANT
(à transmettre au moins 1 semaine avant le démarrage du chantier)

Numéro de l'arrêté de Chantier Courant : 19-0117-2019-0097c

LOCALISATION DU CHANTIER (rue, avenue, place, voie, n°, tronçon...) :
avenue Yitzhak RABIN

Porte atteinte à l'intégrité du domaine public : **NON**

NATURE DES TRAVAUX :

Ouverture de chambres existantes pour hydrocurage de canalisations.

Travaux exécutés par une entreprise
Maître-d'œuvre/ouvrage :
Groupe SCOPELEC ou toutes autres sociétés intervenants en son nom ; pour le compte d'Orange

Travaux exécutés en régie ou dans le cadre d'un marché public de travaux pour le compte de la Ville

PERIODE PREVUE : du 01/04/2019 au 15/04/2019

MODE D'EXPLOITATION

Type	Oui	Non	Observations
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécit	X		
Alternat	B15/C18	x	
	K10	x	
	Feux tricolores	X	

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : Groupe SCOPELEC, 185, rue de la CREATION
83 390 CUERS

Personne responsable du chantier : Mr Denis MARIANI

Téléphone de permanence du chantier 24/24 : 04 94 28 07 20

ENTREPRISES : Groupe SCOPELEC

Date : 08/03/2019

Signature/cachet :

Cadre réservé à l'administration

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

OUI X	OUI, avec les restrictions suivantes :	NON, au motif suivant : Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique Autre
A La Seyne sur Mer, le 13 MARS 2019		Signature/cachet : 